



LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie

EAU POTABLE



La LYONNAISE DES EAUX procédera à la **relève annuelle des compteurs d'eau les mardi 17 et mercredi 18 mai.**

Afin de faciliter le passage du releveur, merci de dégager, par avance, l'accès à votre compteur et d'éloigner vos animaux, pour la sécurité du personnel.



NUISANCES SONORES

Une fois de plus, quelques plaintes enregistrées en mairie amènent à rappeler quelques consignes en matière de nuisances sonores, formalisées par arrêté préfectoral, mais découlant pourtant d'un sens civique élémentaire.

* De jour comme de nuit, il est interdit de laisser aboyer, hurler ou gémir des animaux, de façon répétée ou prolongée.



* En cas de bricolage et de jardinage, les tondeuses à gazon, les motoculteurs et autres engins bruyants ne sont autorisés que:



Jours ouvrables : de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 30
Samedis : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00
Dimanches et jours fériés : de 10 H 00 à 12 H 00

OFFICE DU TOURISME

De Bresse en Revermont, l'office du tourisme intercommunal de la CCTER (Communauté de Communes de Treffort en Revermont), vient d'inaugurer ses nouveaux locaux, à Saint Etienne du Bois. Dernière arrivée sur le site des fermes de Bresse, à Montaplan, la Ferme de Condal accueille désormais cette structure au bord de la nationale 83.



Jusqu'en juin, une exposition temporaire présente les douze communes de notre territoire : ouverture de 10 H à midi les mardis, mercredis, vendredis et samedis ; et de 15 H à 17 H 30 les mercredis et vendredis. Contact : 04.74.30.59.67.

DROM EN FLEURS



Le mois de Mai vient d'arriver, les oiseaux chantent, les mauvaises herbes poussent et il est l'heure de penser à l'embellissement de notre village. Le Comité de Fleurissement a déjà commencé à préparer sa saison, mais il y a encore, et toujours, de la place pour tous les volontaires : un coup de main est toujours le bienvenu, même ponctuel : notre cadre de vie a besoin de vous.

Vous serez surtout le (la) bienvenu(e) si vous pouviez participer à la campagne d'arrosage 2005, ne serait-ce qu'une semaine pendant l'été (sur la place ou tout autre emplacement public fleuri). Un calendrier est en cours d'élaboration : vous pouvez vous inscrire en déposant le coupon ci-dessous dans la boîte à lettres de Margaret Steel.



Nom, prénom : souhaite faire partie de l'équipe d'arrosage.
Téléphone :

Semaine souhaitée : ou dates non disponibles :

LE BOIS ENERGIE : REUNION D' INFORMATION

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône Alpes, le Groupement des Sylviculteurs Bresse-Dombes-Revermont et l'association *Hélianthe* proposent une réunion consacrée au chauffage au bois déchiqueté, le **vendredi 20 mai**.

Au programme : à partir de 14 H 00, visite d'un **chantier d'exploitation** à La Rousse, route de Simandre, sur la D98, face au « Savoyard » (chêne abattu), avec commentaires sur les interventions effectuées ; puis démonstration d'un **chantier de broyage en plaquettes** et visite d'une **installation de chauffage** au bois déchiqueté chez Christian Bonnet.

REFERENDUM



Une Constitution
pour l'Europe

Le référendum sur la ratification
du traité constitutionnel de l'Union Européenne
se déroulera le **29 mai, de 8 H 00 à 20 H 00**.

Les électeurs auront à répondre à la question : « *Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe ?* ».

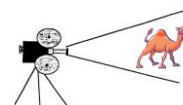


Un centre d'information téléphonique a été mis en place pour mieux répondre aux questions des Français sur la Constitution Européenne : le **0810 2005 25** (ouvert du lundi au samedi, de 8 H 00 à 20 H 00 ; numéro Azur, prix d'un appel local). Le texte de la Constitution est disponible sur simple demande auprès de ce centre, mais aussi sur le site internet www.constitution-europeenne.fr et auprès des bureaux de poste.

CINEMA

Lundi 30 mai, à 20 H 15 : *La marche de l'empereur*, film français de Luc Jacquet (de Hautecourt-Romanèche), sorti en janvier 2005 ; durée 1 H 25.

Ce documentaire animalier nous invite à partager les conditions extrêmes dans lesquelles vivent les manchots empereurs, dans le désert blanc de l'Antarctique. Nous découvrons leurs étranges comportements qui leur permettent de maintenir la vie en réussissant à perpétuer l'espèce.



LES COMPTES DE TRITOUT : RECTIFICATIF !



Le dernier numéro du Petit Dromadaire présentait le coût de la collecte et du traitement des déchets pour l'année 2004 : 39,36 € par habitant. Si aucune mesure n'avait été prise pour trier les déchets produits, ce coût n'aurait pas été de 66,85 €, comme indiqué dernièrement, mais de **81,53 €, soit plus du double**. En effet, il convenait de réintégrer, dans ce calcul, diverses taxes dont nous faisons l'économie en triant nos déchets.

Ainsi, pour un foyer moyen de 4 personnes, le tri des déchets permet une **économie annuelle de 168,68 €**, d'où l'importance de bien utiliser correctement chaque équipement : de plus en plus, il est constaté que des monceaux de déchets variés sont régulièrement déposés dans les conteneurs réservés pour la collecte hebdomadaire d'ordures ménagères, alors qu'ils auraient dû être déposés, soit en déchetterie, soit au Point d'Apport Volontaire.

De tels comportements personnels engendrent des surcoûts financiers qui sont répercutés sur l'ensemble des usagers de la collectivité.



Rappel : les pots en plastique dans lesquels sont vendus les plants de fleurs ou de légumes ne doivent surtout pas être déposés dans le conteneur à emballages du Point d'Apport Volontaire mais jetés dans la poubelle traditionnelle. En effet, les techniques actuelles ne permettent pas de traiter ce type de matériau.

Enfin, le Point d'Apport Volontaire n'accepte que trois types de déchets : papier (conteneur bleu), verre (conteneur vert) et emballages (cartonnettes, bouteilles plastique, boîtes métalliques et briques alimentaires : conteneur gris). **Tout abandon de déchets autres sur ce site (bidons d'huile, cartons, sacs, encombrants divers) est considéré comme dépôt d'ordure sauvage** (et répréhensible comme tel).